



DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE – ADRÉNALINE

1. Soumissions

- 1.1. Les Productions Sapphire Inc. peuvent octroyer un (1) laissez-passer partiellement payé (« *Partial Paid Bid* ») (\$5000 USD) et deux (2) laissez-passer (« *At-Large* ») pour les Championnats mondiaux de Cheerleading
- 1.2. Les résultats ainsi que les recommandations des juges seront considérés pour sélectionner les récipiendaires des qualifications/Bids. Les autres critères utilisés sont : l'évaluation du niveau d'habileté démontré dans les différentes catégories, la constance, la sécurité, l'exécution générale et l'éthique.
- 1.3. Bris d'égalité: Les laissez-passer ne sont pas attribués uniquement avec le pointage, mais en cas d'égalité, Les Productions Sapphire Inc prendront en considération le pointage le plus élevé avant les déductions
- 1.4. Gagner votre division ne garantit pas une un laissez-passer
- 1.5. La division dans laquelle l'équipe reçoit une offre à Adrénaline est la division dans laquelle l'équipe doit participer aux Mondiaux de cheerleading.

2. Conditions d'admissibilité

- 2.1. Pour être admissible et éligible à l'obtention du laissez-passer partiellement payé (« *Partial Paid Bid* ») : Les clubs doivent participer à Adrénaline avec un minimum de (3) équipes non mondiales pour (1) équipe mondiale, pour un total de (4) équipes. Les programmes qui n'ont pas un total de (4) équipes doivent inscrire 100% de leur programme compétitif.
 - 2.1.1. Ce seuil de qualification peut être atteint lors de la compétition Frostfest 2026.
 - 2.1.2. Aux fins de cette exigence d'admissibilité, un programme de cheerleading ayant plusieurs emplacements devra atteindre le seuil de qualification pour chaque emplacement où une équipe est en lice pour une bid aux Championnats du monde.
- 2.2. Les équipes du Québec doivent être un membre fédéré et avoir payé les frais d'affiliation par athlète à la Fédération de cheerleading du Québec.
- 2.3. Les équipes de l'extérieur du Québec qui ne sont pas membres de leur fédération respective doivent payer les frais d'inscription des non-membres.

3. Identification de l'athlète

- 3.1. Pour les équipes des Championnats du monde seulement – une photocopie de la pièce d'identité de chaque athlète avec photo (c.-à-d. l'assurance-maladie, le passeport, etc.) doit être présentée le jour de l'événement.

4. Esprit sportif

- 4.1. Si les équipes font preuve de conduite antisportive, les juges et les organisateurs des Productions Sapphire Inc. se réservent le droit d'octroyer une pénalité sévère et/ou de disqualifier les équipes inscrites pour l'obtention d'un laissez-passer (BID) au championnat mondial. Veuillez-vous assurer que vos représentants (athlètes, entraîneurs et parents) sont bien informés de cette politique.
- 4.2. Le fait d'avoir obtenu des laissez-passer (BIDS) ne doit pas être utilisé pour recruter. Toute équipe contrevenant à cette clause pourrait se voir révoquer son laissez-passer